



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Pôle développement économique et durable  
Affaire suivie par : Noémie HOLVOET  
03 21 11 12 58  
noemie.holvoet@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le

**16 OCT. 2024**

**Compte rendu de la réunion du 18 septembre 2024**

**Commission de Suivi de Site (CSS) du centre de valorisation énergétique (CVE) FLAMOVAL**

**Présents :**

Mme PAGES, sous-préfète de Saint-Omer ;  
M. TRONQUOY, président du Syndicat Mixte Flandres Morinie ( SMFM ) ;  
M. DUQUENOY, Président de la CAPSO et vice-président du SMFM ;  
M. NAVET, SMFM ;  
M. HARLE, SMFM ;  
M. JUDE, maire de Renescure ;  
M. AGEORGES, maire de Campagnes-les-Wardrecques ;  
M. ROUSSEL, maire d'Arques ;  
M. GUERVILLE, inspecteur de l'environnement, DREAL ;  
M. CARRON, Directeur du centre de valorisation énergétique ( CVE ) Flamoval ;  
M. ZIMOLAG, Directeur adjoint du CVE ;  
M. LAMBRECHT, vice-président de l'association de défense de l'environnement de Lynde ( ADELE )  
M. RICHARD, président de l'association pour la protection de la santé des habitants de Saint-Omer (APSH).  
M. BUCHE, représentant, SDIS62 ;  
M. DEMÉSSINE, SDIS62 ;  
M. BLANPAIN, SDIS62 ;  
Mme BARRET, bureau d'études Kali'air ;  
Mme HOLVOET, Chargée du développement durable, sous-préfecture de Saint-Omer ;

**Excusé:**

Mme GUILLEMOT-RIOU, Directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités



\*\*\*\*\*

Mme Sophie PAGES, sous préfète de Saint-Omer remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à la CSS de FLAMOVAL et rappelle l'ordre du jour.

- renouvellement du bureau, en raison de l'arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la commission de suivi de site ;
- approbation du compte-rendu de la CSS du 08 juin 2023 ;
- retour sur la qualité des eaux souterraines;
- bilan d'activité 2023;
- bilan annuel de surveillance environnementale 2023;
- autorisation maximale de traitement et de modification de la zone de chalandise ;
- questions diverses.

### **1- Renouvellement des membres, en raison de l'arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la commission de suivi de site**

L'arrêté du 05 février 2024 portant renouvellement des membres ainsi que l'arrêté modificatif du 23 février 2024, sont présentés à la commission. Ils sont disponibles sur le site de la CSS.

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2024/09/ap-renouvellement-des-membres-5-fev-24.pdf>

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2024/09/ap-modif-signe-23-fev-24.pdf>

### **2 - Approbation du compte-rendu de la CSS 08 juin 2023**

La dernière réunion de la CSS FLAMOVAL s'est tenue le 08 juin 2023, le compte rendu est validé à l'unanimité.

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2024/09/compte-rendu-du-29-juin-2023.pdf>

### **3- Retour sur la qualité des eaux souterraines**

M. RICHARD rebondit sur le sujet en évoquant une dégradation de la nappe phréatique. Il se questionne sur la distribution de l'eau et demande si elle est utilisée pour l'arrosage des cultures, l'abreuvement du bétail ou si au contraire elle reste dans la nappe.

Afin d'apporter une réponse complète, la DREAL et la DDTM vont être de nouveau sollicitées sur le sujet.

En effet, il serait nécessaire de savoir si des forages sont présents sur le site ou autour du site. Si une présence est relevée, un questionnement sur le prélèvement de l'eau et son utilisation seront évoqués avec les services de l'État concernés.

Il est précisé que des forages non déclarés peuvent être présents.

Sur ce point il n'est pas possible de contrôler l'usage éventuel des eaux prélevées.

### **4 - Présentation du bilan d'activités 2023**

M. CARRON présente le bilan d'activités de 2023.

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2024/09/bilan-annuel-css-2023.pdf>

Lors de cette présentation il est précisé que FLAMOVAL est un site qui a peu d'impact sur son environnement puisque les prélèvements effectués se trouvent en dessous du seuil fixé par l'arrêté préfectoral.

Aucune suite administrative n'est proposée à l'issue de l'inspection de la DREAL du 13 juin 2023.

#### **Diapositive 5 :**

Concernant les 105 291 tonnages reçus, 102 775 sont traités, pour le reste ils sont stockés dans la zone de stockage du site.

Le sujet des métaux est abordé, il est demandé de remettre en place des mesures afin de sensibiliser à nouveau la population. Des plaquettes ont été distribuées aux usagers mais cela reste insuffisant. Deux explosions suite à des bouteilles de gaz ont eu lieu. Afin de limiter ces accidents et les émissions de pollution, un courrier aux EPCI et aux syndicats compétents sera transmis afin de les inviter à mettre en place une nouvelle communication à l'endroit des ménages accès davantage sur la santé publique.

#### **5- Surveillance environnementale 2023**

Mme BARRET présente les résultats de la surveillance environnementale autour du site

<https://www.css-littoralnord.fr/wp-content/uploads/2024/09/css-hefaalys-presentation-resultats-2023-v01compatibility-mode-1.pdf>

Concernant les relevés des piézomètres, le piézomètre n°1 relève un taux important en manganèse. Le piézomètre n°3 relève un nombre élevé de sulfates.

Il est évoqué que le bureau d'étude Kali'Air malgré les conditions météorologiques essaye de garder la même temporalité au niveau de la prise des mesures.

M. RICHARD demande pourquoi la conductivité est elle élevée, Mme BARETTE n'a pas de réponse à apporter.

#### **6- Autorisation maximale de traitement et de modification de la zone de chalandise**

Le site de FLAMOVAL a demandé à augmenter sa capacité de tonnes.

L'entreprise passe d'une capacité de 100 000 tonnes à 105 000 tonnes. L'accord de la région est donné. En revanche la demande de modification de la zone de chalandise est refusée en région Hauts-de-France. L'autorisation accordée est de 120 Km autour du site.

L'augmentation du tonnage nécessite pas de nouvelle enquête publique, car elle est en dessous des 3 tonnes par heure. ( 13,75 t/h prévues contre 12,5/h auparavant)

Suite à cela une hausse du trafic routier est évoquée à 2/3 camions en plus par jour.

#### **7- Questions diverses**

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la sous-préfète remercie les membres de la commission et lève la séance.

La sous-préfète



Sophie PAGES

